

Usure physique, usure psychique : entre convergences et décalages, quelques repères historiques

Nicolas Hatzfeld

► **To cite this version:**

Nicolas Hatzfeld. Usure physique, usure psychique : entre convergences et décalages, quelques repères historiques. Troisième Congrès francophone sur les troubles musculosquelettiques (TMS). Échanges et pratiques sur la prévention / Organisé par l'Anact et Pacte, May 2011, Grenoble, France. halshs-00605368

HAL Id: halshs-00605368

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00605368>

Submitted on 11 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Usure physique, usure psychique : entre convergences et décalages, quelques repères historiques

Nicolas Hatzfeld
Université d'Evry, France

Communication au
3^{ème} Congrès francophone sur les troubles musculosquelettiques
Échanges et pratiques sur la prévention
Grenoble, 26-27 mai 2011

Organisé par :
L'Anact : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail et
Pacte : Unité mixte de recherche du CNRS et de l'Université de Grenoble
pour le Groupe de recherche francophone sur les troubles musculosquelettiques

Usure physique, usure psychique : entre convergences et décalages, quelques repères historiques

Nicolas Hatzfeld

Voici plusieurs décennies que dans bien des pays, le développement des troubles musculosquelettiques et des risques psychosociaux a suscité des réflexions, des débats et des actions. En fait, plusieurs aspects semblent rapprocher ces deux catégories de maux qui affectent le monde du travail et conduisent à s'interroger sur les relations qu'elles entretiennent entre elles. De constitution relativement récente, l'une et l'autre regroupent des pathologies qui ont longtemps été considérées comme distinctes. Leur essor est lié à une évolution des opinions et des comportements ainsi qu'à des progrès dans leur reconnaissance administrative. D'autre part, leur développement est rattaché à des transformations qui affectent les conditions de travail et d'emploi et traduit en quelque sorte une maladie des organisations, pour reprendre une analyse formulée il y a déjà quelques années. Cette concordance de temps et de corrélation pourrait unir par une sorte d'évidence les deux phénomènes.

Un regard historien incite à nuancer un tel schéma. Les contextes, les connaissances et les représentations ont considérablement évolué, et les mots comme les imaginaires ne désignent pas les mêmes figures de pathologies. Les formulations actuelles ont émergé, grosso modo, depuis les années 1970, en migrant parfois vers le monde du travail à partir d'autres domaines, comme le domaine militaire pour le terme de stress¹. Dans la longue durée cependant, des pathologies comparables à celles d'aujourd'hui sont survenues, même si elles ont été à maintes périodes moins visibles ou moins nombreuses. Certaines périodes laissent la trace d'attentions plus marquées que d'autres à particulières. Des pathologies périarticulaires – crampes et autres rhumatismes – sont repérées et interprétées selon des rythmes divers. C'est sous des noms divers là aussi que l'on trouve, à différents moments, l'accent mis sur des pathologies psychiques : énervement, usure, fatigue nerveuse, etc. Des analyses associent parfois les dimensions physiques et psychiques, tandis qu'à d'autres moments, elles sont disjointes, voire opposées, les secondes servant à nier le poids des premières. Ainsi, les relations entre formes physiques et psychiques d'usure ont été parfois convergentes et parfois concurrentes. Ces variations passées renvoient à la définition des pathologies caractérisées et aux facteurs mis en avant. Elles renvoient aux acteurs sociaux qui les soutiennent, représentants patronaux ou organisations de travailleurs, et aux intentions qui les sous-

¹ Annette Leclerc *et al.*, « La situation épidémiologique des troubles musculo-squelettiques : des définitions et des méthodes différentes, mais un même constat », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 44-45, 15 novembre 2005, p. 218 ; Marc Loriol, « La reconnaissance juridique du stress au travail », in Buscatto Marie, Loriol Marc et Weller Jean-Marc (dir.), *Au-delà du stress. Une sociologie des agents publics au contact des usagers*, Paris, ERES, 2007.

tendent. Elles permettent de mettre en perspective l'importance de ce qui se joue à propos des définitions d'aujourd'hui.

Le texte qui suit abordera quelques-unes des questions, d'inégale importance, que soulève une observation du passé, tirée de recherches propres sur les TMS et pour l'essentiel de lectures sur la question du stress et des risques psychosociaux. La première reprend le problème soulevé par l'ambivalence des relations entre les deux familles de pathologies, tantôt concordantes et tantôt discordantes, selon que la notion de risques psychosociaux est orientée vers des facteurs internes au travail et tantôt vers des causes extra-professionnelles. Les questions suivantes examinent des variations d'époque et relèvent des périodes où les groupes de pathologies physiologiques ou psychologiques semblent, par leur concordance, souligner des mises en cause et des recompositions dans le monde du travail.

I. Facteurs de risque : inhérents au travail ou externes ?

TMS et stress, risques périarticulaires et risques psychosociaux, ces couples ne sont pas toujours concordants, et leurs prédécesseurs ne l'ont pas toujours été. Leurs relations ont fait débat dès les débuts de l'époque industrielle, et ont dès lors été liées à la définition donnée à ce qui, plus ou moins, correspondait aux risques psychosociaux. Très tôt en effet, le choix s'est imposé d'imputer les peines ouvrières à l'activité exercée ou bien aux conditions de vie. La question découle de l'inquiétude qui s'exprime très tôt, notamment dans les milieux éclairés de la fin du XIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, vis-à-vis des manufactures de la première industrialisation. Des médecins, en particulier, craignent que celle-ci n'entraîne une dégradation à la fois de la santé ouvrière et de l'environnement des manufactures.

Cependant, très vite à cette époque, dans le réseau des médecins hygiénistes d'alors, un courant dominant pose le problème dans des termes qui vont s'imposer pendant plus d'un demi-siècle. Dans son livre célèbre, Villermé, après d'autres, explique que « c'est d'une manière indirecte, médiate, ou par les conditions de nourriture, de logement, de fatigue, de durée du travail, de mœurs, etc., dans lesquelles se trouvent les ouvriers, que les professions agissent le plus souvent en bien ou en mal sur la santé ou sur celle de leur famille. Cette règle, ajoute-t-il, doit être considérée comme générale.² » L'opposition entre la primauté accordée à la condition ouvrière au sens large et une analyse des nuisances au travail *stricto sensu* ne saurait être plus claire. L'accent mis sur un des deux phénomènes, usure ou maladie, semble contribuer directement à la négation de l'autre. Plus précisément, ces difficultés sont attribuées à l'allongement de la durée de travail, permise par la mécanisation et la réduction de l'effort musculaire, aux contraintes imposées aux femmes et surtout aux enfants et en particulier à la longue durée pendant laquelle, chaque jour, des postures de travail néfastes sont néfastes aux corps jeunes. Villermé dénonce également la misère salariale et les conditions de vie déplorables qui en découlent (alimentation, logement), ainsi que la dégradation des mœurs. Il plaide pour une loi réduisant la durée du travail et pour une élévation des salaires, dont résulterait une amélioration automatique des conditions de vie. Mais il s'oppose à la mise en cause du travail proprement dit. Certaines des préoccupations exprimées par ce courant donnent lieu aux premières lois de protection du travail des femmes et des enfants. Au sein du patronat, elles trouvent des correspondances dans les courants paternalistes qui se forment et dans les réseaux de moralité que suscitent certains patrons du textile pour recruter leur main-d'œuvre féminine dans des familles recommandables. Les

² Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, Paris, Renouard, 1840. Réédition Paris, éditions EDI, 1989, p. 509.

premiers services de médecine d'usine qui se mettent en place au sein de grandes entreprises, déjà, se préoccupent à la fois de soigner et de sélectionner le personnel³.

Dès le milieu du XIXe siècle s'esquisse de cette façon une politique patronale mettant l'accent sur les caractères et le comportement de la main-d'œuvre, comme variables essentielles de gestion de la santé au travail. Les aptitudes physiques, les bonnes dispositions du tempérament sont examinées à l'embauche, tandis qu'un environnement social et moral favorable est vu comme les moyens de réduire les risques de difficultés au travail. Ces missions d'accompagnement de la main-d'œuvre, féminine notamment, font partie des attributions du corps des surintendantes d'usine dont l'école est créée en 1917⁴. Elles sont développées entre les deux guerres avec la formation des services de la psychologie industrielle et de la psychotechnique dans de grandes entreprises industrielles et de service public⁵.

Après la Seconde Guerre mondiale, en France comme dans de nombreux pays industriels, ces fonctions se renforcent dans les entreprises, avec l'extension légale de la médecine du travail. La réduction des risques passe par une bonne connaissance des contraintes qu'imposent les postes à pourvoir et des aptitudes qu'ils exigent, la définition de ces postes étant, de façon générale, guidée par des critères individualisés de productivité du travail. Dans les banques, où les services de mécanographie connaissent une expansion considérable, les services médicaux structurent une double pratique de sélection rigoureuse des jeunes femmes. Ils sont particulièrement attentifs au dos d'un côté, aux ressources psychiques de l'autre, et procèdent à une sélection rigoureuse suivant ces critères : « Nous insistons à l'examen médical sur les deux points suivants : résistance nerveuse, état de la colonne vertébrale »⁶. Parallèlement, ils tendent ensuite à escamoter la part du travail dans les difficultés dont peuvent se plaindre certaines salariées⁷. Face à des plaintes comparables d'employées des Postes, d'autres médecins tendent à mettre en cause le mode de vie désinvolte à l'égard de leur propre santé dont font preuve les jeunes provinciales étourdies par la vie parisienne. Au cours des mêmes années d'enthousiasme rationalisateur, le projet de réaliser l'adéquation homme / poste traduit l'espoir, passablement utopique, de faire coïncider les spécificités de chaque salarié avec les exigences de chaque poste. Là encore, l'organisation du travail est considérée comme une donnée et exonérée des risques périarticulaires ou psychiques par l'accent mis sur les facteurs extraprofessionnels. Enfin, on peut rappeler qu'en matière de classement de pathologies comme maladie professionnelle indemnisable, l'accent mis sur les prédispositions individuelles et sur les situations hors travail des personnes affectées a longtemps joué de façon systématique contre la reconnaissance de ces pathologies. Les progrès de l'épidémiologie ont joué un rôle important pour sortir de l'alternative exclusive et faire considérer que les facteurs extra-professionnels n'annulent pas la réalité des facteurs de risque inhérents au travail. Mais l'ambivalence continue de jouer contre la reconnaissance, particulièrement dans le domaine des risques psychosociaux.

³ Anson Rabinbach, *Le moteur humain. L'énergie, la fatigue et les origines de la modernité*, Paris, éditions La Fabrique, 2004 ; Christophe Capuano, « Le point de vue patronal sur les accidents professionnels. Le cas des usines Schneider du Creusot des années vingt à la Seconde Guerre mondiale », in Anne-Sophie Bruno et alii (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, PUR, 2011.

⁴ Annie Fourcaut, *Femmes à l'usine : ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises de l'entre-deux-guerres*, Paris, François Maspero, 1982.

⁵ Catherine Omnes et Anne-Sophie Bruno (dir.), *Les mains inutiles. Inaptitude au travail et emploi en Europe*, Paris, Belin, 2004.

⁶ A. Laporte et Deplanque, « Étude comparée de 2 groupes de travail en commun « groupe dactylos » – « groupe perforieuses » attachées à un atelier mécanographique », *AMP*, tome 27, 1966, p. 87-89.

⁷ Cédric Neumann, « Rendement et santé au travail des mécanographes (1945-1975) », in Anne-Sophie Bruno et alii (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, PUR, 2011.

II. De l'usure au surmenage, une crise du travail autour de 1900

Si, de façon récurrente, l'appréciation des risques a fait jouer les facteurs psychosociaux contre les facteurs physiologiques lorsqu'ils étaient principalement situés hors de la zone professionnelle, certaines époques ont mis en cause cet ordonnancement des débats.

La fin du XIXe et début du XXe siècle est une de ces périodes de remise en cause. Tandis que la dégradation rapide de la santé des travailleurs est ancienne, ce moment voit monter des protestations ouvrières contre l'usure ou, pour reprendre un terme plus neuf, contre le surmenage. Plusieurs éléments contribuent à cet essor des plaintes. L'un réside dans les modifications du marché de l'emploi, moins défavorable aux demandeurs d'emploi et leur donnant des atouts nouveaux dans les discussions salariales. Un autre tient à la progression de l'aptitude à protester avec les progrès des organisations ouvrières, des associations aux syndicats. Toutefois, l'essor revendicatif et contestataire est aussi à rapporter à des modifications du travail et de son organisation. Jusque-là, les variations d'un travail résultaient essentiellement dans les modifications de sa durée, au point que l'expression d'accroissement du travail désignait tout simplement l'allongement de la durée d'activité. Les pathologies étaient par conséquent particulièrement attachées aux caractéristiques des métiers, aux postures et aux gestes que chacun d'eux exigeait. Lorsque dans la seconde moitié du XIXe siècle, médecins et chirurgiens s'intéressent aux pathologies des travailleurs, ils examinent, selon la problématique posée par Ramazzini, l'activité spécifique de chaque profession pour en dégager les risques particuliers ; les ouvrages élargissent leur répertoire en ajoutant les nouveaux métiers aux emplois artisanaux traditionnels, pour autant que ceux-ci se perpétuent. Et à la fin du siècle est formé le dessein de réaliser un dictionnaire médical des métiers mettant à contribution les inspecteurs du travail et les médecins d'usine.

Dans le même temps, la relation d'emploi se transforme, et la subordination du travailleur par le salariat s'accroît par palier. Mais les salariés résistent, et le salaire à la tâche connaît une crise qu'illustrent les cas, un peu limites, des *Sublimes*, ces grands professionnels de la métallurgie. Ceux-ci freinent leur labeur pour maintenir les « prix » de leur travail au point que les patrons se plaignent de la *flânerie* ouvrière. Ils cherchent à contrecarrer l'entrée en lice des ingénieurs qui, par des techniques d'organisation extérieures aux règles de métier, entreprennent d'intensifier le travail. En acceptant une réduction de la durée de celui-ci, ces ingénieurs s'emploient à densifier le temps d'activité. Ils s'appuient sur l'autorité que leur donne la mise en service des machines toujours plus complexes et coûteuses dont se dotent les patrons et sur l'agencement des ateliers qui en découle, sur l'observation du travail ouvrier et sur l'autorité prise sur les contremaîtres, ainsi que sur l'élaboration de nouvelles formules de rémunération destinées à promouvoir l'effort. Le salaire au rendement prend forme. L'usure change de contenu et se déplace vers l'intensité de l'activité. Plus récent et plus explicitement porté à exprimer cette densité accrue du temps de travail, le terme de surmenage fait florès dans le monde syndical⁸.

Parallèlement aux divers lieux du travail connu comme manuel, certaines activités tertiaires sont touchées. Les activités d'écriture sont à cet égard significatives. Depuis Ramazzini, les crampes de l'écrivain dont souffraient les secrétaires et surtout les copistes étaient dûment répertoriées. L'industrialisation, l'essor des entreprises et le développement d'administrations publiques suscitent l'accroissement des travaux de copie. L'usage des plumes métalliques, et une standardisation des exigences se combinent pour étendre les pathologies. L'apparition des machines à écrire apporte quelque temps de répit, avant de transformer les normes de production et les pathologies. Un temps attirés par ces machines, les hommes les transmettent

⁸ Emile Pouget, *L'organisation du surmenage (le système Taylor)*, Paris, Marcel Rivière, 1913

vite aux femmes⁹, dont les doigts agiles, le dos et l'équilibre nerveux éprouvent vite leurs désagréments, sous forme de douleurs variées. L'évolution suscite des débats entre médecins. La « crampe télégraphique », qui se répand à la même époque et pour les mêmes raisons, occasionne des controverses comparables. Néanmoins, près de 10% des opérateurs de la Poste britannique en sont affectés et elle est peut-être la première affection provoquée par des gestes de travail à être considérée comme indemnisable, en 1908, deux ans après le vote dans ce pays de la loi sur l'indemnisation des travailleurs. Les protestations syndicales ouvrières comme les disputes scientifiques mettent en cause les évolutions techniques et les transformations du travail. Outre les affections périarticulaires liées à l'activité professionnelle, elles font parfois intervenir la tension nerveuse. En écho, les recherches sur le travail, qui se développent alors, suivent plusieurs phases successives¹⁰. Un premier temps est plutôt consacré à une étude du rendement énergétique du corps au travail, du mouvement et de la fatigue (1860-1900). Ensuite vient l'essor d'une science en laboratoire qui s'emploie à accumuler des données sur le travail industriel (1900-1910), avant d'effectuer des premières interventions en usine et des efforts pour influencer l'action publique sur la durée du travail et les accidents. Mais, on le voit, ces préoccupations sont principalement tournées vers l'activité musculaire du corps vu comme machine humaine.

Rps / Tms : des images différentes au cours des Trente glorieuses ?

La loi de 1919 sur l'indemnisation des maladies professionnelles modifie les données du problème. Les entreprises se trouvent sous la menace de dépenses d'indemnisation significatives, et la reconnaissance devient un enjeu d'importance. Elles accentuent la double politique de développement de la sélection à l'embauche et de dénégation de difficultés provoquées chez les salariés par le travail afin, notamment, de ne pas donner de prise à des procédures de reconnaissance. Par ailleurs, la distinction entre l'accident du travail et la maladie professionnelle prend une importance notable tant que les pathologies périarticulaires et psychiques ne sont pas reconnues comme indemnissables. Dès la loi de 1898 créant l'indemnisation des accidents du travail, dans certaines branches, des accommodements permettent de déclarer comme accidents des pathologies périarticulaires, puis, bien plus tard, des affections psychiques. Quelques maladies de mineurs sont ainsi « passées » en accidents, avec la complaisance d'assurances privées de l'entre-deux-guerres. Mais la Sécurité sociale d'après 1945, surveillée par le ministère du Travail, devient intransigeante sur le sujet et refuse de considérer les microtraumatismes comme autant d'accidents dont l'accumulation mérite l'indemnisation. Par conséquent, durant quelques décennies, des pathologies dont la plupart des interlocuteurs s'accordent à penser qu'elles sont liées au travail ne peuvent donner lieu à indemnisation. La reconnaissance interviendra par trois définitions de plus en plus larges du tableau 57, en 1972, 1982 puis 1991. Les premières formes de stress indemnisées sont, à partir de 1982, celles que développent des employés de banque victimes d'attaques, puis en 1999 ceux qui sont victimes d'une accumulation d'agressions multiples.

Entretemps, les risques psychosociaux et les affections périarticulaires font l'objet d'attentions différentes. Les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale sont marquées par un puissant mouvement de rationalisation du travail. Les méthodes d'organisation d'inspiration taylorienne, qui avaient connu des développements limités à de grandes entreprises durant l'entre-deux-guerres, se diffusent de façon systématique dans l'ensemble de l'économie à l'occasion du vaste mouvement de développement de la productivité soutenu

⁹ Delphine Gardey, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin, 2001 ; -, *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, La Découverte, 2008.

¹⁰ Anson Rabinbach, *Le moteur humain...*, *op. cit.*

par les États-Unis à l'intention du monde occidental. La formation de l'encadrement, la simplification du travail, les chronométrages et l'analyse des postes se généralisent¹¹, les conseils en organisation multiplient leurs interventions tandis que les entreprises se dotent de services de méthodes. La rationalisation, on l'a vu, touche l'industrie et les services, les ateliers et les pools tertiaires, les ouvriers et les employés d'exécution. Simultanément, la sélection à l'embauche se technicise, échappe aux chefs d'atelier pour passer aux mains des services de main-d'œuvre. Au fur et à mesure que les services techniques prennent le contrôle du travail, le salaire au rendement est remplacé par un salaire au poste, coté en fonction des compétences exigées et de la pénibilité qu'il comporte. Au cours des années 1950, la CGT se montre particulièrement sensible à ces transformations d'organisation. Elle mène des campagnes contre l'intensification du travail et critique, comme la fédération de la métallurgie, « à la fois la fatigue physique et la fatigue nerveuse, infiniment plus dangereuse ». C'est en coopération avec la CGT des Postes, télégraphes et téléphones que sont réalisées, sous la conduite de Louis Le Guillant, quelques études sur les pathologies psychiques liées à l'organisation du travail des standardistes¹². Elles désignent la fatigue nerveuse comme maladie de la productivité. Ces préoccupations connaissent une certaine diffusion dans la médecine du travail, soulignée par Henri Desoille qui fait alors autorité dans la médecine du travail¹³, et s'appliquent tant à des pathologies périarticulaires qu'à des névroses et états dépressifs traduisant le surmenage et l'usure professionnelle. En 1960, les sixièmes journées nationales de médecine du travail sont consacrées à la fatigue. Mais les communications ne marquent pas explicitement le lien entre fatigue et pathologies ostéo-articulaires. Surtout, il ne semble pas y avoir consensus sur l'analyse, tandis que la rationalisation et le modernisme suscitent encore un fort engouement. La croissance et les mobilités professionnelles facilitent les ajustements entre les mutations de l'emploi et du travail.

Les années 1960 voient s'effectuer un double chassé-croisé. Tandis que la CGT atténue sa contestation, la CFDT s'inquiète de ces évolutions du travail. Soucieuse de mieux les comprendre, telle ou telle fédération, notamment les métallurgistes, sollicite des chercheurs. Mais elle s'adresse à des ergonomes, avec l'équipe constituée par Alain Wisner au Cnam. Il en ressort des enquêtes sur les crises de nerfs dans l'électronique et sur la charge mentale que comportent les formes nouvelles du travail. Les pathologies périarticulaires, des douleurs lombaires aux syndromes du canal carpien, ne sont pas absentes des observations effectuées sur les formes nouvelles du travail contraint. Elles restent alors juxtaposées aux affections nerveuses et psychiques. Après 1968, les années 1970 voient se développer les critiques du travail tandis que s'atténuent les aspects pathologiques, psychiques et physiologiques, des effets de son organisation. Durant tout ce temps, des pressions sont régulièrement effectuées pour la reconnaissance d'affections périarticulaires, mais celles-ci sont encore présentées comme distinctes les unes des autres, spécifiques aux différents métiers concernés. C'est selon ce principe que sont, très prudemment, engagés les premiers pas de reconnaissance, en 1972 et 1982.

¹¹ Jonathan Zeitlin, Gary Herrigel, *Americanization and its Limits. Reworking US Technology and Management in Post-war Europe and Japan*, Oxford, New-York, Oxford University Press, 2004

¹² Marc Lorient, « La reconnaissance juridique du stress au travail... », art. cit. ; Louis Le Guillant, *Le drame humain du travail. Essai de psychopathologie du travail*, Toulouse, éres, 2006 (chapitres consacrés à la névrose des téléphonistes).

¹³ H. Desoille, L. Le Guillant, J. Begoin et J. Vacher, « Effets de la fatigue sur la santé des travailleurs », *Archives des maladies professionnelles*, tome 19, 1958, p. 93 ; M. Roques, États dépressifs chez des employés des services mécanographiques ou téléphoniques des PTT, *Archives des maladies professionnelles*, tome 18, 1957, p. 52-53.

Années 1980-2000, une nouvelle crise du travail ?

En guise d'ouverture aux débats, je proposerai quelques pistes de discussion sur les dernières décennies.

Au cours des années 1980 en effet, plusieurs signes semblent indiquer le développement d'une nouvelle crise du travail. La diffusion dans toute l'économie de la révolution informatique en est un. À cet égard, le secteur des banques et assurances a été précurseur et, depuis les années 1970, les syndicats y évoquent les menaces que fait peser un suivi généralisé du travail et de l'activité. Celui-ci touche des catégories jusque-là exemptes de surveillance automatique. Il correspond à une modification des systèmes de rémunération, notamment à une individualisation des salaires, en bonne partie superficielle. L'informatisation accentue également les possibilités de décentraliser et d'externaliser une partie des activités des entreprises. Un second élément tient à une transformation des relations travail – emploi, avec le recul de la régulation par les mobilités professionnelles et la banalisation des situations précaires et fragiles ou le contournement ou fragilisation de protections institutionnelles et collectives. En matière de santé au travail, les pathologies périarticulaires sont d'une certaine façon décroisées, en ce que les facteurs propices à leur développement sont en bonne part transverses aux branches d'activité et liés à une évolution générale du travail. Les modes d'organisation et plus encore les réformes d'organisation initiées depuis le début des années 1980 sont en cause dans les mouvements de développement de ces pathologies. La croissance exponentielle des demandes de reconnaissance et des prises en charge effectives est à rapporter à l'élargissement des définitions réglementaires donnant droit à indemnisation, à l'accentuation des contraintes et exigences au travail, rassemblées dans un nouveau mouvement d'intensification et à un changement d'attitude parmi les salariés. Sur ces différents terrains, des jonctions s'effectuent avec le stress et les risques psychosociaux d'origine professionnelle. Enfin, la mise en lumière de ces phénomènes passe pour partie par une coopération, visible dès les années 1980, entre acteurs de terrain, professionnels de la santé et experts, ainsi qu'entre experts de différentes disciplines.

Ce sont ces différents éléments, et surtout leur convergence, qui amènent à se demander si l'on n'a pas eu affaire, pour ces années 1980-2000, à une nouvelle crise du travail. La comparaison internationale permettrait de nuancer ces interrogations.